

# Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

**Date :**

02/07/87

**Origine :**

PAT

MM les Directeurs  
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

MM les Directeurs  
des Caisses Générales de Sécurité Sociale

**Réf. :**

PAT n° 1164/87

**Plan de classement :**

2610

**Objet :**

CONSEIL SUPERIEUR DE LA NORMALISATION.

Les CRAM et les CGSS sont invitées à prendre connaissance d'une correspondance en date du 4 juin 1987 de l'INRS relative au Conseil Supérieur de la Normalisation.

**Pièces jointes :**

0 1

**Liens :**

**Date d'effet :**

**Date de Réponse :**

**Dossier suivi par :**

**Téléphone :**

@

02/07/87

MM les Directeurs  
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

**Origine :**  
PAT

MM les Directeurs  
des Caisses Générales de Sécurité Sociale

**N/Réf. :** PAT n° 1164/87

**Objet :** Conseil Supérieur de la Normalisation.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour votre information, copie d'une correspondance de l'Institut National de Recherche et de Sécurité en date du 9 juin 1987 relative au Conseil Supérieur de la Normalisation.

Pour le Directeur  
Le responsable de la Division  
Prévention des AT et des MP

P. ZIMBERLIN

**INRS**  
**INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET DE SECURITE**  
**pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles**

P/MA/BD/87/DM/RC

Paris, le 9 juin 1987

OBJET : Conseil Supérieur de la Normalisation

Réf : Réunion du 4 juin 1987

PJ : - 1 lettre  
- 2 notes

Monsieur l'Administrateur,

Pour votre information, je me permets de vous adresser, ci-joint, des documents extraits du dossier examiné par le Conseil Supérieur de la Normalisation (dont je suis membre) le 4 juin 1987 :

- mise en oeuvre des propositions adoptées par le Conseil Supérieur en 1986 dans le domaine de la prévention des risques professionnels ;
- lettre du Président de l'AFNOR du 2 février 1987 ;
- note sur la diffusion de cette lettre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Administrateur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur Général

D. MOYEN

---

Destinataires : MM. les membres du Conseil (18 titulaires, 6 suppléants)  
M. le représentant du Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi (DSS) -(DRT)  
M. le représentant du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Privatisation (Direction du Budget)  
M. le Président de la CNAM - M. le Directeur de la CNAM  
M. le Président de la Commission de prévention  
M. le Chef de la mission de contrôle  
M. le Contrôleur d'Etat (2)

Copies ext : M. LAROQUE (DSS) - M. ERNST (DSS) - M. ROTHSTEIN (DSS)  
M. BRUN (DRT) - M. BERTOSO (Budget) - M. ZIMBERLIN (CNAM-2)

Copies int : P/DG-DER-INF-EAM-FOR-DN-ETA-N/DC-DS-EP-EC-ES

**PROPOSITIONS ADOPTEES PAR LE CSN EN 1986**

1 - 1986

Le Conseil Supérieur de la Normalisation approuve les orientations et priorités pour le programme 1987-1989 et invite l'AFNOR et les Bureaux de Normalisation à s'y référer pour l'établissement du programme. Conscient de la nécessité de resserrer la cohérence des actions engagées de toute part, il demande au Président d'adresser aux acteurs économiques un message attirant leur attention sur les grandes lignes de ces orientations et priorités, sous forme d'une lettre (CSN/50), et une note plus détaillée à l'intention des services de l'AFNOR et des Bureaux de Normalisation (CSN/51).

2 - 1986

Le Conseil Supérieur de la Normalisation considère que la normalisation est un instrument privilégié pour les stratégies de production, de commercialisation, qu'elle contribue à accroître la compétitivité des entreprises, l'indépendance technique et économique nationale et européenne dans de nombreux secteurs, tout particulièrement ceux des technologies nouvelles,

Il souhaite que soit renforcée la politique de renvoi aux normes dans la réglementation mise en oeuvre en Europe en vue, notamment, d'assurer la sécurité des citoyens et la protection de l'environnement, qui fait de la normalisation l'un des outils de dialogue les plus actifs et les plus concrets entre le secteur public, le secteur privé et les citoyens.

A cet effet il pense nécessaire de renforcer les moyens français en matière de normalisation, certification et essais en vue de permettre, en particulier, le développement d'une réglementation technique moderne, compétitive et conforme aux pratiques internationales,

Le Conseil Supérieur de la Normalisation mandate le Président pour présenter au Ministre chargé de l'industrie le souhait que les moyens mis par l'Etat à la disposition du système normatif français soient maintenus.

3 - 1986

Le Conseil Supérieur de la Normalisation estime nécessaire d'accentuer la mobilisation des entreprises autour des thèmes de la normalisation notamment dans les secteurs dont la technologie est en évolution rapide. Dans ce but, il charge le Président d'organiser d'ici à la fin de l'année une réunion de sensibilisation des chefs d'entreprises de ces secteurs, en liaison avec les autorités de tutelle et les organisations professionnelles concernées.

Elaboration, diffusion et application des normes dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

1. Le conseil Supérieur de la Normalisation estime que la normalisation constitue un outil efficace sur lequel peut et doit s'appuyer une politique de prévention des risques professionnels. Les différents partenaires (pouvoirs publics, organismes de prévention, industriels, etc...) ont un rôle important à jouer en matière de promotion de la normalisation et d'application des normes,

Le Conseil Supérieur de la Normalisation :

- attire l'attention des instances compétentes sur le fait que tous les travaux de normalisation concernant un produit, un matériel, une installation ou un procédé susceptible d'être utilisé à l'occasion d'une activité professionnelle, doivent comporter un examen systématique de l'ensemble des paramètres intervenant dans la prévention des risques professionnels, de telle sorte que les normes qui résultent de ces travaux contiennent les spécifications relatives à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail résultant de cet examen.

- prie les Pouvoirs Publics, dans le cadre de la politique visant à promouvoir l'application des normes, d'accorder une attention particulièrement soutenue à celles qui ont dans leur objet la prévention des risques professionnels, et de favoriser la mise en place des moyens appropriés à leur application (marque NF, agrément de laboratoires spécialisés pour la vérification de conformité aux normes, etc...),

- rappelle notamment aux organismes de prévention et aux organismes professionnels, l'importance de leur action en matière de promotion de la normalisation et d'incitation à l'application des normes dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

2. Le Conseil Supérieur de la Normalisation regrette que les normes ne soient pas diffusées assez largement et estime qu'il y a lieu de renforcer les actions de diffusion pour la réalisation des objectifs précédemment énoncés. A cet effet, il demande que soit entrepris une analyse du degré de pénétration des normes intéressant la prévention des risques professionnels et la recherche de modalités de financement qui permettraient d'assurer une très large diffusion de ces normes.

3. Le Conseil Supérieur de la Normalisation estime que la normalisation, en matière de prévention des risques professionnels, doit faire appel, outre aux partenaires habituels, à des chercheurs (en ce qui concerne par exemple l'ergonomie et l'anthropologie), à des spécialistes des centres techniques publics ou privés, et à des représentants des organismes de prévention. Les représentants des Pouvoirs Publics devraient également participer aux travaux de commissions de normalisation et faire partie des délégations françaises dans les instances du CEN et du CENELEC, en mandatant le cas échéant des experts pris en dehors de leurs structures.

A cet effet, le Conseil Supérieur de la Normalisation demande que soient étudiés les moyens permettant de développer la participation de toutes ces personnes à l'ensemble des réunions de normalisation.

5 - 1986

Le Conseil Supérieur de la Normalisation approuve le programme des travaux de normalisation 1987-1989 figurant au document CSN/54 et invite tous les partenaires économiques à contribuer activement à sa mise en oeuvre.

6 - 1986

Le Conseil Supérieur de la Normalisation approuve le document de synthèse des travaux réalisés par le groupe "Structures, champs d'action, moyens" (CNS/57) et le document visé CSN/58 rev.I.

7 - 1986

Le Conseil Supérieur de la Normalisation décide de fusionner les groupes I "Priorités, critères, programmes", 7 "Promotion, diffusion, utilisation de la normalisation" et 3 "Structures, champs d'action, moyens" au sein d'un seul groupe dénommé "Groupe permanent".

8 - 1986

Le Conseil Supérieur de la Normalisation estime nécessaire que les Pouvoirs Publics renforcent les moyens consacrés à la normalisation en vue de :

- assurer la présence d'experts d'entreprises françaises ainsi que d'organismes de consommation dans les travaux internationaux pour les sujets généraux intéressant l'ensemble de la collectivité nationale en prenant en charge les frais de missions à l'étranger,
- soutenir la langue française dans les instances internationales par la prise en charge des travaux de traduction nécessaires pour établir la version française des normes internationales,
- permettre aux membres de l'administration de participer activement aux travaux de normalisation nationale et internationale.

9 - 1986

Le Conseil Supérieur de la Normalisation demande que soit mentionné sur chaque norme la liste des membres de la commission responsable, ainsi que celui de l'entreprise ou organisme qu'ils représentent. Cette mesure contribuera à valoriser leur travail et permettra de mieux les responsabiliser et les motiver, tout en impliquant plus étroitement les entreprises ou organismes qu'ils représentent. Il souhaite que cette mesure soit appliquée le plus largement possible.

10 - 1986

Le Conseil Supérieur de la Normalisation donne délégation au "Groupe permanent" pour approuver les vade-mecums en cours de mise au point et lui demande d'en rendre compte à la prochaine réunion du Conseil Supérieur de la Normalisation.

11 - 1986

Le Conseil Supérieur de la Normalisation émet un avis favorable sur les modifications proposées des articles 13 et 18 du décret du 26 janvier 1984 et souhaite que la circulaire portant sur la dérogation aux normes françaises homologuées dans les marchés publics précise que l'AFNOR est chargée d'établir un rapport annuel analysant les causes de dérogations et présentant toutes propositions appropriées.

CSN/66  
Mai 1987

## **MISE EN OEUVRE DES PROPOSITIONS**

La lettre du Président Boulin a été adressée à 88 fédérations, syndicats ou associations professionnelles pour diffusion auprès de leurs adhérents (voir document CSN/67), on peut estimer que plus de 6 000 entreprises ont été touchées.

La note plus détaillée à l'intention des services de l'AFNOR et des Bureaux de normalisation (CSN/51) a été adressée en juin 1986.

Le Président a pu s'entretenir, une fois, de la normalisation et de ses moyens avec le Directeur Général de l'Industrie, après sa prise de fonction.

A l'occasion de la mise en oeuvre du budget 1987 et de la préparation du budget 1988, une note a été présentée aux autorités de tutelle de l'AFNOR, destinée à confirmer et préciser la participation de l'Etat aux actions de normalisation.

Des réunions ont eu lieu dans les technologies de l'information, mais elles ne se sont pas encore déroulées de façon formelle au plus haut niveau des responsables d'entreprise.

- l'AFNOR a adressé en septembre 1986 une lettre :
  - aux Bureaux de normalisation ainsi qu'une note aux services techniques de l'AFNOR pour attirer leur attention sur les réflexions relatives à la sécurité à mener au sein des commissions et sur l'importance d'y adjoindre les partenaires particulièrement compétents en matière de prévention.
  - aux Présidents.
  - aux Présidents des fédérations professionnelles et aux Directeurs des organismes chargés du contrôle, afin de les sensibiliser à l'importance grandissante que peut prendre la normalisation en Europe dans la perspective de l'achèvement du marché intérieur en 1992.
- Le COS "Hygiène et Sécurité du Travail" a estimé nécessaire une analyse précise des causes de la faible pénétration des normes de sécurité.

Il a décidé la création d'un groupe ad-hoc chargé d'étudier ce problème de diffusion des normes, en vue de faire des propositions sur :

- les actions de promotion à entreprendre,
- les conditions de vente des normes et recueils à mettre au point.

Ce groupe s'est réuni le 12 novembre 1986. Il a examiné les différentes voies susceptibles d'améliorer la connaissance des normes de sécurité :

- plus large diffusion des normes et recueils, assurée par des relais tels que la CNAMTS (Caisse d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés) et l'INRS.
- créations d'ouvrages didactiques et pédagogiques,
- formation et information sur le rôle des normes en matière de sécurité,
- plus grande sensibilisation des milieux professionnels (journées à l'occasion de salons, articles de presse...).

Au cours de sa réunion du 13 mars 1987, le COS "Hygiène et Sécurité du Travail" a adopté sur proposition du groupe ad-hoc la résolution suivante relative à la diffusion des normes :

" - Considérant :

. que les normes de sécurité ne sont généralement pas obligatoires, mais constituent une présomption de conformité aux exigences de la réglementation, leur prise en compte sera d'autant mieux assurée qu'elles seront plus largement connues, non seulement des constructeurs, mais aussi des acheteurs des produits qui y feront référence lors de la passation des marchés, et des agents de prévention qui les utiliseront comme outil de travail,

. que cela nécessite qu'elles puissent être diffusées aussi largement que les textes réglementaires et les recommandations de la CNAMTS, en particulier auprès des agents de prévention,

. que l'INRS et les Caisses Régionales constituent un diffuseur important français de textes relatifs à la prévention.

Le COS/HST souhaite que soient engagées toutes actions pouvant aller dans le sens d'une plus large diffusion des normes, notamment :

- par des accords financiers qui, tout en permettant la distribution des normes en nombre plus important par le canal de l'INRS et des CNAMTS notamment, ne soient pas de nature à affecter les ressources propres de l'AFNOR (par exemple : convention CNAMTS/AFNOR),

- par une plus grande sensibilisation des fabricants en améliorant et en développant les informations données par les instances professionnelles (revues, colloques...).

Le COS/HST souhaite également que des réflexions s'engagent sur d'autres voies telles que :

- la mise au point de documents complémentaires facilitant la compréhension des normes,

- une meilleure intégration de la notion de normalisation dans la formation initiale (enseignement technique, par exemple) ou continue".

• Pour donner suite à cette résolution :

- une convention est en cours d'étude entre l'AFNOR et la CNAMTS.

- En vue de sensibiliser tous les partenaires, un colloque sur la sécurité des machines sera organisé dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine d'octobre 1987, préparatoire à un "workshop" européen prévu dans la 2<sup>ème</sup> quinzaine d'octobre.

Le programme a été adressé en janvier 1987 à tous les partenaires économiques.

Le Groupe permanent s'est réuni pour la première fois le 7 mai 1987 conformément au mandat donné par le CSN. Le Groupe permanent a approuvé le guide pour les délégués français aux réunions internationales de normalisation et le vade-mécum des membres de commission. Il a pris note de la mise en oeuvre par l'AFNOR de la résolution 9 - 1986 du CSN relative à l'inscription sur les normes. Il a fait le point des promotions sectorielles et enquêtes menées en 1986 et a engagé une première réflexion sur les orientations et priorités pour le programme 1988-1989.

L'AFNOR met à la disposition des administrations, notamment des responsables ministériels de la normalisation, la liste de leurs experts qui participent aux travaux de normalisation nationale. Cette première étape doit permettre à celles-ci d'engager une action plus en profondeur.

La mise en oeuvre de cette disposition a été proposée à l'ensemble du système normatif AFNOR-BN lors d'une réunion le 6 mars 1987.

Un certain nombre d'objections et de réserves ont été émises de la part des Bureaux de normalisation :

- notamment, part de responsabilité de l'expert cité vis-à-vis du contenu de la norme en cas de contestation ou litige,
- volonté ou désir de certaines administrations ou grandes entreprises de limiter l'indication à l'organisme sans citer l'expert.

L'AFNOR a présenté au groupe permanent du Conseil Supérieur de la Normalisation des exemples concrets d'application :

- l'AFNOR mettra en application ce système à partir de juillet 1987 pour toutes les commissions qu'elle gère elle-même,
- chaque Bureau de normalisation sera consulté individuellement pour faire connaître sa position : celle-ci devra être globale. Elle s'appliquera ou non à l'ensemble des normes qu'il prépare.

Principes de base de l'application de cette mesure :

- la commission est reprise telle qu'elle existe dans notre système informatique (solution la plus économique et la moins contestable),
- la composition de la commission correspond à celle de la date à laquelle le projet a été envoyé en enquête probatoire,
- chaque membre de la commission sera informé sur la circulaire d'enquête probatoire que son nom ainsi que celui de la société ou organisme qu'il représente, sera inscrit sur la norme ; en cas de refus notifié, son nom, mais non celui de la société sera supprimé de la liste.

Au cours de sa réunion du 7 mai, le groupe a approuvé deux vade-mecums :

- guide pour les délégués français aux réunions internationales (CSN/67)
- vade-mecum des membres de commissions de normalisation (CSN/68)

Compte tenu des travaux du groupe de recherche AFNOR-Convergence, les vade-mecums suivant vont être préparés :

- fonctionnement et méthodes de travail des commissions
- vade-mecum du Président,
- vade-mecum du Chef d'entreprise.

Une proposition de modification du décret et de la circulaire d'application a été mise au point par un groupe de travail. La procédure administrative est actuellement en cours pour la signature des textes.

**ASSOCIATION  
FRANCAISE  
DE NORMALISATION**

Tour Europe - Cedex 7  
92080 Paris La Défense  
Tél : (1) 42.91.55.01

Le Président

Le 2 février 1987

Monsieur le Président,

Les plus dynamiques des entreprises étrangères utilisent la normalisation comme un outil de pénétration des marchés. Ceci explique les efforts qu'elles consacrent à développer leur normalisation nationale et à participer aux travaux de normalisation internationale.

A l'inverse, la grande majorité des entreprises françaises considère la normalisation comme une contrainte. Comment s'étonner alors que les normes françaises aient du mal à s'imposer au plan international ? Et que nos entreprises se heurtent sur les marchés étrangers à des normes établies par leurs concurrents et faites pour leurs produits et non pour les nôtres ?

Le Conseil des Ministres des Communautés Européennes a pris en 1985 une résolution qui aboutit à faire jouer à la normalisation et à la certification des rôles déterminants. En 1992 - c'est-à-dire demain - les produits vendus sur les marchés européens devront circuler librement, et seront jugés par référence aux normes européennes.

Le Conseil Supérieur de la Normalisation m'a mandaté, en tant que son Président, pour vous alerter et vous proposer des mesures concrètes qui devraient permettre aux entreprises françaises de corriger cette situation.

Au préalable, je dois vous exposer les éléments du constat dressé par le Conseil Supérieur et qui rend compte d'images largement caduques :

- La normalisation est encore très souvent considérée comme relevant d'initiatives publiques ou professionnelles inspirées par un souci de réglementation plutôt que par des considérations d'ordre économique.

- La normalisation est vue comme l'affaire des normalisateurs professionnels et d'experts spécialisés dans ces travaux. La norme, par son expression technique, voire son langage hermétique, appartient au domaine de quelques initiés.

- La normalisation, pour un grand nombre, codifie le passé, fige les techniques déjà stabilisées et gêne les innovations.

Derrière ces clichés jaunis, la réalité est en fait très claire et bien différente :

- La normalisation, et les certifications qui souvent s'y réfèrent, sont des outils privilégiés de pénétration des marchés, en particulier à l'exportation, aussi bien pour les produits et services "classiques" que pour ceux issus des technologies nouvelles et en rapide évolution. Les produits qui circuleront en Europe devront affirmer leurs performances, assurer qu'ils satisfont aux exigences essentielles de sécurité, attester leurs caractéristiques.

Lorsque les normes, qui seront la référence dans la Communauté Européenne, seront parfaitement connues et prises en compte suffisamment tôt par les entreprises, la commercialisation se fera au moindre coût. En outre, dans les domaines où la mise sur le marché des produits supposera une certification préalable, la méconnaissance de ces normes, des procédures de certification et des méthodes employées par les laboratoires, risque de conduire les entreprises à voir leurs produits bloqués à l'exportation ou même leurs marchés traditionnels investis par des produits s'appuyant, eux, sur les "marques" de qualité et de sécurité.

- La normalisation est un moyen de réduction des coûts.

- Réduction des coûts à l'achat pour les matières premières, les composants, etc... grâce à une meilleure définition des spécifications, une meilleure mise en concurrence des fournisseurs, une réduction des vérifications de réception,

- Réduction des coûts à la conception par intégration dès l'origine dans les produits de l'ensemble des exigences qu'il faudra satisfaire sur les différents marchés, par le recours aux méthodes de l'analyse de la valeur,

- Réduction du volume des en-cours et des stocks,

- Réduction des coûts de manutention, de transport, de gestion, etc...

- La normalisation contribue fortement à la maîtrise de la qualité, soit directement par les normes liées aux produits, soit, à la construction de l'assurance qualité et de la gestion de la qualité étendue à l'entreprise.

Dans ce domaine, les normes harmonisées au niveau international sont nombreuses et précises pour guider l'entreprise dans sa démarche vers la qualité et la faire ainsi "connaître" dans tous les pays du monde comme une entreprise sûre.

Maîtrise des normes, maîtrise de l'assurance qualité, maîtrise des outils de certification sont autant de facteurs qui feront la différence demain entre les entreprises qui gagneront et celles qui stagneront, voire disparaîtront. Ces maîtrises représentent des coûts et des efforts, mais il existe encore, dans les entreprises d'aujourd'hui, peu de types d'investissements qui aient une rentabilité aussi forte et aussi rapide. Tous les faits sont là pour le démontrer et il est révélateur de constater que toutes les entreprises qui accroissent leur part de marché et leur marge dans les secteurs concurrentiels ont une parfaite connaissance de ces instruments.

\* \*  
\*

Contrairement à l'opinion rappelée précédemment, la normalisation ne saurait être déléguée aux seuls organismes publics ou professionnels qui s'y consacrent. Elle ne peut se développer de façon efficace que si les responsables techniques et commerciaux des entreprises y participent activement, comme le font leurs homologues des entreprises allemands ou américains. Pour qu'il en soit ainsi, il faut que vous-même en preniez la décision.

Ainsi, l'action concrète que je vous suggère comporte trois volets :

- Décider, en tant que chef d'entreprise, de vous impliquer personnellement, fût-ce que pour une faible fraction de votre temps, dans l'action de normalisation. Vous l'avez fait à juste titre pour la sécurité, pour la formation, maintenant vous devez le faire pour la normalisation dont le budget que vous y consacrez, non seulement, ne doit pas être diminué, mais, au contraire, réévalué pour réduire vos coûts et élargir vos marchés.
- Intégrer la normalisation et la certification dans la vie de votre entreprise en veillant à ce qu'elles rayonnent dans toutes les fonctions où elles ont leur place, et deviennent un vecteur commun de progrès, d'efficacité, de dialogue et de cohésion entre les bureaux d'études et les laboratoires, les unités de production et les approvisionnements, les responsables commerciaux, etc...
- Décider que votre entreprise participera activement, en ce qui concerne la normalisation, la mise en place et le développement des outils nationaux de certification, aux choix stratégiques de votre profession, à la définition des priorités qui s'y rattachent - Décider aussi que votre entreprise participera activement aux travaux techniques par l'envoi d'experts dans les instances d'élaboration des normes, internationales notamment, afin de faire prévaloir vos intérêts, ceux de notre pays, pour ne pas nous voir imposer par d'autres des règles techniques harmonisées qu'il faudra observer pour vendre et qui risqueraient de bloquer nos technologies.

Soyez parmi ceux qui sauront saisir et s'approprier ces nouveaux instruments de la compétition.

L'AFNOR, les bureaux de normalisation et votre organisation professionnelle sont à votre disposition pour vous aider à procéder à vos propres analyses et mener votre stratégie.

Je ne me permettrais certainement pas de vous adresser ce message si je ne pensais pas qu'il est important pour l'avenir de votre entreprises.

Je souhaite que vous compreniez le sens de ma démarche et vous prie de croire, Monsieur le Président, à ma considération distinguée.

Philippe BOULIN

JL/CTD

## **NOTE SUR LA DIFFUSION DE LA LETTRE**

### **DU PRESIDENT DU CSN AUX CHEFS D'ENTREPRISES**

#### **ET LES REACTIONS**

La lettre, adressée conformément à la demande du CSN par le Président BOULIN aux chefs d'entreprises pour appeler leur attention sur le rôle et l'intérêt majeurs de la normalisation et de la certification a été envoyée à 88 fédérations, syndicats ou associations professionnelles (voir liste jointe), à la fin d'année 1986 et au début d'année 1987.

A la date du 31 mars 1987, les réactions enregistrées ont été les suivantes :

1) Des fédérations ou organismes ont demandé à l'AFNOR de leur adresser des exemplaires destinés à leurs adhérents :

- Fédération Nationale des Travaux Publics
- Syndicat National du Caoutchouc
- Fédération des Corps Gras
- Union des Industries Métallurgiques et Minières
- Fédération Française du Matériel d'Incendie
- Union Nationale de la Mécanique
- Chambre Syndicale de la Mécanique de Haute Précision
- Total
- SIMEECLA.

2) Des fédérations ou organismes ont demandé à l'AFNOR d'adresser elle-même la lettre du Président à leurs adhérents :

- Syndicat National des Matériels et Articles de Protection
- Fédération Française des Syndicats de la Transformation des Plastiques
- Union Nationale des Industries de la Transformation des Matières Plastiques.

3) Des fédérations ou organismes ont exprimé l'intention de diffuser la lettre ou des extraits de la lettre dans leurs publications :

- Syndicat Général des Fondateurs de France
- Fédération des Conserveries Coopératives
- Centre Technique du Bois et de l'Ameublement
- Chambre de Commerce de l'Oise.

4) Plusieurs fédérations, associations ou entreprises ont répondu qu'elles avaient déjà engagé des actions en faveur de la promotion de la normalisation et de la certification :

- Union des Chambres Syndicales de l'Industrie du Pétrole
- Club de la Péri-informatique française
- Bull

5) Des fédérations ou organismes ont organisé ou ont exprimé l'intention d'organiser des sessions d'information et de sensibilisation sur la normalisation et la certification :

- Centre Technique du Bois et de l'Ameublement
- Confédération Française de la Coopération Agricole
- Fédération de la Parfumerie
- Bureau de Normalisation du Pétrole.

---

**DESTINATAIRES DE LA LETTRE DU PRESIDENT BOULIN**

---

Fédération des Industries des Equipements Pour Véhicules  
112 avenue Charles de Gaulle  
92522 NEUILLY CEDEX

Union des Industries Chimiques  
44 avenue Marceau  
75008 PARIS

FRANPLAST  
65 rue de Prony  
75854 PARIS CEDEX 17

Fédération Française de la Tannerie, Megisserie  
122 rue de Provence  
75008 PARIS

Fédération Nationale des Industries de la Chaussure  
55 avenue Kéber  
75784 PARIS CEDEX 16

Fédération Française de l'Imprimerie et des Industries Graphiques  
115 boulevard Saint Germain  
75006 PARIS

Union des Industries de l'Habillement  
8 rue Richelieu  
75001 PARIS

Confédération Française de l'Industrie des Papiers-Cartons et Cellulose  
154 boulevard haussmann  
75008 PARIS

Union des Industries Textiles  
10 rue d'Anjou  
78008 PARIS

Association Française des Loueurs de Linges et de Vêtements (AFLAT)  
21 rue Dautancourt  
75017 PARIS

Syndicat National du Caoutchouc des Plastiques et des Industries  
qui s'y attachent (SNCP)  
60 rue Auber  
94400 VITRY SUR SEINE  
Groupement Français des Matériaux Composites

65 rue de Prony  
75854 PARIS 17

Groupement Interprofessionnel des Industries de la  
Productique, de la Robotique et des Automatismes  
15 rue Beaujon  
75008 PARIS

Fédération des Chambres Syndicales des Minerais et Métaux non ferreux  
30 avenue de Messine  
75008 PARIS

Fédération Nationale du Bâtiment  
9 rue La Pérouse  
75784 PARIS CEDEX 16

Fédération Nationale des Travaux Publics  
3 rue de Berri  
75008 PARIS

Fédération Française de l'Industrie du Béton  
3 rue Alfred Roll  
75849 PARIS CEDEX 17

Fédération Française du Matériel d'Incendie  
28 avenue Hoche  
75008 PARIS

Fédération Nationale des Miroitiers Vitriers  
10 rue du Débarcadère  
75852 PARIS CEDEX 17

Fédération des Chambres Syndicales de l'Industrie du Verre  
3 rue la Boétie  
75008 PARIS

Fédération des Industries Mécaniques et Transformatrices des Métaux  
11 avenue Hoche  
75382 PARIS CEDEX 08

Association des Industries de Matériaux Composants et Equipements  
pour la Construction  
30 avenue Marceau  
75008 PARIS

Fédération Nationale des Conserveries Coopératives  
129 boulevard Saint Germain  
75279 PARIS CEDEX 06  
Confédération Française de la Conserve  
44 rue d'Alésia

75682 PARIS 14

Union Nationale des Producteurs de Jus de Fruits  
10 rue de Liège  
75009 PARIS

Union des Syndicats des Produits Amylacés  
17 avenue de l'Opéra  
75001 PARIS

Fédération des Industries des Produits Congelés et Ultra Réfrigérés  
44 rue d'Alésia  
75014 PARIS

Fédération de la Salaison et de la Charcuterie  
140 boulevard de Courcelles  
75017 PARIS

Union Intersyndicale de la Biscuiterie  
194 rue de Rivoli  
75001 PARIS

Association Nationale Interprofessionnelle des Bio-Industries  
35 boulevard des Invalides  
75007 PARIS

Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière  
27 rue de la Procession  
75015 PARIS

Fédération des Industries Condimentaires  
8 rue de l'Isly  
75008 PARIS

Fédération Française des Industries de la Parfumerie, des  
Produits de Beauté et de Toilette  
8 place du Général Catroux  
75017 PARIS

Fédération Française des Syndicats de l'Aromatique  
89 rue du Faubourg Saint Honoré  
75008 PARIS

Fédération Nationale du Bois  
1 place André Malraux  
75001 PARIS

Fédération Nationale des Industries Lourdes du Bois  
30 avenue Marceau  
75008 PARIS

Fédération Nationale de l'Industrie du Corps Gras  
10 A rue de la Paix  
75002 PARIS

Fédération Française du Commerce des Grains  
276 Bourse du Commerce  
75040 PARIS CEDEX 01

Fédération Française des Coopératives d'Oléagineux et Protéagineux  
206 rue de Rivoli  
75001 PARIS

FEDHUIL  
19 avenue Franklin-Roosevelt  
75008 PARIS

Fédération Française des Coopératives Agricoles de Céréales  
11 rue des Halles  
75001 PARIS

Confédération Française de la Coopération Agricole  
18 rue des Pyramides  
75001 PARIS

Association Nationale des Industries Agro-alimentaires  
52 rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 PARIS

Syndicat Général des Fondateurs de France  
2 rue de Bassano  
75008 PARIS

Chambre Syndicale de la Sidérurgie Française  
5 bis rue de Madrid  
75008 PARIS

Fédération des Industries Electriques et Electroniques  
11 rue Hamelin  
75783 PARIS CEDEX 16

Union des Chambres Syndicales des Industries Pétrolières  
16 avenue Kléber  
75116 PARIS

FNEE  
5 rue Hamelin  
75116 PARIS

SERCE  
28 rue Bayard  
75008 PARIS

EDF  
3 rue de Messine  
75584 PARIS CEDEX 08

Fédération Nationale des Syndicats de Grossistes Distributeurs  
en Matériel Electrique et Electronique  
13 rue Marivaux  
75002 PARIS

Fédération des Syndicats de Négociants Techniques (FENETEC)  
17 rue Morisigny  
75002 PARIS

Fédération Nationale des Entreprises à Commerce Multiple  
11 rue Saint Florantin  
75008 PARIS

Fédération Nationale des Artisans Electriciens  
11 rue des Petites Ecuries  
75010 PARIS

Fédération Nationale des Importateurs de la Métallurgie  
de la Mécanique et de l'Electronique  
25-27 rue d'Astorg  
75008 PARIS

Club Informatique des Grandes Entreprises Françaises  
21 avenue de Messine  
75008 PARIS

Club des Utilisateurs BULL Européens  
43 rue de la Chaussée d'Antin  
75009 PARIS

Association des Utilisateurs d'Informatique Répartie  
Domaine de Viluceau  
BP 195  
Rocquencourt  
78153 LE CHESNAY CEDEX

Chambre Syndicale des Sociétés d'Etudes et de Conseils  
3 rue Léon Bonnat  
Maison de l'Ingénierie  
75016 PARIS

Club de la Péri-Informatique  
12 rue Lincoln  
75008 PARIS

Association des Utilisateurs de Progiciels  
et de Systèmes Informatiques  
5 rue de Monceau  
75008 PARIS

Syndicat National de l'Edition  
35 rue Grégoire de Tours  
75279 PARIS CEDEX 06

Fédération Nationale de la Presse Spécialisée  
Syndicat de la Presse Industrielle  
6 bis rue Gabriel Laumain  
75010 PARIS

Groupement des Industries Françaises des Appareils  
d'Equipements Ménager  
39 avenue d'Iéna  
75783 PARIS CEDEX 16

Union Nationale des Industries de Carrières  
et Matériaux de Construction  
1 rue Alfred Roll  
75849 PARIS CEDEX 17

Union des Industries Métallurgiques et Minières  
56 avenue de Wagram  
75854 PARIS CEDEX 17

Fédération Nationale du Commerce, des Articles de  
Sport et de Loisirs  
66 rue de Monceau  
75008 PARIS

Fédération Française des Industries du  
Sport et de Loisirs  
22 rue de Dunkerque  
75010 PARIS

Union Nationale des Industries de Transformation  
des Matières Plastiques  
65 rue de Prony  
75854 PARIS CEDEX 17

Fédération Française des Organismes de  
Prévention et de Sécurité  
12 rue de Castiglione  
75001 PARIS

Fédération Nationale des Industries Techniques du  
Film, Cinéma et Télévision  
139 rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 PARIS

Fédération des Industries des Peintures, des  
Vernis et des Couleurs  
42 avenue Marceau  
75008 PARIS

Syndicat des Fabricants de Surface Sensible Photographique  
5 bis rue Jacquemont  
75017 PARIS

Confédération Nationale des Industries du Bois  
36 avenue Hoche  
75008 PARIS

Fédération Nationale des Constructeurs d'Equipements  
de Sport et de Loisirs  
23 rue de Rome  
75008 PARIS

Chambre Syndicale Nationale de la Literie  
6 rue du Coq  
75009 PARIS

Fédération Nationale des Industries du Jouet  
47 boulevard Berthier  
75825 PARIS CEDEX

Chambre Française de l'Horlogerie  
34 avenue de Messine  
75008 PARIS

Union Nationale des Industries Françaises de l'Ameublement  
28 bis avenue Daumesnil  
75012 PARIS

Confédération Nationale des Syndicats Dentaires  
22 avenue de Villiers  
75017 PARIS

Fédération Hospitalière de France  
33 avenue d'Italie  
75013 PARIS

Monsieur BONNET  
COMIDENT  
75 rue Saint Lazare  
75009 PARIS

Fédération des Industries Nautiques  
Port de la Bourdonnais  
75008 PARIS

Chambre Syndicale des Constructeurs de  
Navires et de Machines Marines  
47 rue Monceau  
75008 PARIS

Chambre Syndicale Nationale du Cycle  
112-114 avenue Charles de Gaulle  
92522 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

Monsieur Anatole TENKINE  
Président de la Chambre Syndicale du Motocycle  
8 chemin des Vignes  
93500 PANTIN

Fédération Nationale du Commerce, de la  
Réparation du Cycle et du Motocycle  
140 boulevard Haussmann  
75008 PARIS

Groupement des Industries françaises  
Aéronautiques et Spaciales (GIFAS)  
4 rue de Galilée  
75782 PARIS CEDEX 16

Syndicat des Industries de Matériels  
Professionnels Electroniques et Radioélectriques  
11 rue Hamelin  
75783 PARIS CEDEX 16

Tous les Bureaux de Normalisation.